L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 78 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 26 AVRIL.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Vendredi, 7 avril.

Deux élections examinées, deux invalidations prononcées.

Le diable et le bon Dieu jouaient dans la nomination de M. de Boigne, à Thonon (Haute-Savoie), un rôle infiniment trop important. Le clergé menaçait de l'enfer les électeurs républicains et assurait le paradis aux réactionnaires. M. de Boigne a essayé de justifier cette ingérence excessive en disant que l'on était très près de la Suisse, et que les passions religieuses étaient à assez vives pour exercer l'ardeur du clergé dans la Haute-Savoie.

L'excuse n'a pas paru valable, et M. de Boigne a été renvoyé devant ses électeurs.

Une longue discussion s'est engagée ensuite sur l'élection de M. Chesnelong dans l'arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées).

M. Bouchet, le rapporteur, n'est que médiocrement éloquent; il est de ceux qui ne comprennent pas que, pour produire une réelle impression, il faut oser des faits vraiment sérieux et ne pas aller au-delà.

Toutes les fois qu'un rapport dépasse trois pages, le jeu du député contesté est indiqué: il peut, à sa guise, dans ces milliers d'incidents, choisir ceux qui lui sont favorables, négliger les autres, et, lorsqu'il voit la Chambre fatiguée, lancer une péroraison émue qui enlève le vote.

M. Chesnelong n'a pas manqué l'occasion qui lui était offerte: pendant deux heures, il a entassé preuves sur preuves, prouvé que, si dans telle commune les urnes avaient deux ouvertures, elles n'en avaient pas la moindre dans la commune voisine, ce qui rétablissait la balance.

Le député d'Orthez possède un talent très réel, mais tout particulier, que l'on pourrait appeler le talent lacrymal.

Il pleure au début, au milieu, à la fin.

Il a des attendrissements inexplicables à propos des maires, du clergé ou de la gendarmerie.

Lorsque l'argument lui fait défaut, il ne parle plus, il prêche, et la chaleur de son débit en impose à l'Assemblée.

Reconnaissons, d'ailleurs, que, sur un point, l'orateur a eu complétement raison: le rapport lui contestait la majorité, il est arrivé à prouver, d'une façon irréfutable, qu'une majorité de *deux* votes lui était acquise.

La démonstration a été si claire, si précise, que le grief a été aussitôt abandonné.

Mais restaient les faits de pression administrative, d'ingérence du clergé; et M. Chesnelong avouait lui-même qu'un curé avait soutenu en chaire sa candidature, et qu'un grand nombre de maires,—sans abus de pouvoir, sans pression administrative, d'autorité, n'usant que de leur autorité morale,—s'étaient décidés en faveur du candidat conservateur catholique.

—D'ailleurs, ajoutait M. Chesne ung, cette influence a été nulle, en réalité; on ne saurait prétendre qu'elle ait d'une façon quelconque modifié les résultats.

En regardant d'un peu près, cependant, on ne tarde pas à reconnaître que cette influence a été plus efficace que ne le dit M. Chesnelong.

Bien plus, le député d'Orthez va nous permettre de chiffrer, de mesurer exactement l'importance de cet appui des maires.

Il faut retenir cet argument, car jamais, croyons-nous, il n'a été présenté d'une façon aussi décisive.

Dans une commune de l'arrondissement, celle de Bonneil, croyons-nous, une intervention du clergé à propos d'une réparation d'église, a modifié sensiblement les résultats; du moins c'était là l'affirmation du rapport.

M. Chesnelong conteste; l'intervention du clergé n'a rien fait.

—Il est vrai, ajoute le député,—et ici il faut retenir chaque mot,—que cette commune n'a donné une majorité importante, alors qu'elle avait été favorable à mon concurrent; mais ce revirement a une explication toute simple. La commune avait autrefois à sa tête un maire, qui m'était hostile; de là la majorité obtenue en 1871 par M. le marquis de Noailles. En 1876, le maire étant mort, les électeurs laissés à eux-mêmes n'ont donné leurs suffrages.

Si nous ne nous trompons, l'explication est bien spécieuse.

Voici la fin du compte-rendu de la séance:

M. Bouchet, rapporteur, répond que M. Chesnelong a prétendu à la réunion des centres catholiques dans laquelle on a exprimé l'espoir de procéder bientôt à l'enterrement civil des principes de 1789; n'est-ce pas là menacer la société actuelle? La République n'attaque pas la religion, mais elle entend marquer au clergé les bornes qu'il ne doit pas dépasser et qu'il a dépassées dans l'élection d'Orthez.

La question des deux églises, dans laquelle est intervenu l'évêché à la veille de l'élection, est une question essentiellement électorale, et cette manœuvre a certainement déplacé la majorité.

M. Lepère demande quelle serait la majorité de M. Chesnelong dans son système.

M. le rapporteur répond que M. Chesnelong aurait deux voix de majorité.

M. Chesnelong ajoute qu'il pourrait présenter les chiffres sous une autre aspect, qui lui donnerait 12 voix de majorité.

M. Le Pomellec dit que les explications de M. Chesnelong l'ont convaincu en ce qui concerne le chiffre des voix, mais qu'il votera l'invalidation pour les faits de pression cléricale.

M. Bouchet, rapporteur, maintient ses conclusions.

Les conclusions du bureau, tendant à l'invalidation, sont mises aux voix. Après deux épreuves déclarées douteuses, il est procédé au scrutin.

A la majorité de 268 voix contre 207, sur 417 votants, les conclusions sont adoptées.

LES FINANCES FRANÇAISES.

Nous lisons dans l'*Express*, d'hier soir:

La nomination d'une commission d'experts par notre République-sœur de France, pour visiter Washington et San Francisco en vue de déterminer avec certitude et d'exposer les faits véritables sur lesquels fonder une théorie générale et un plan d'opérations relativement à la question difficile d'une monnaie commune solide et uniforme,—question qui agite en ce moment le monde commercial et financier—est caractéristique de la nation qui a émis les principes de la révolution américaine de 1776, et c'est en même temps la contribution la plus honorable qui ait encore été fournie à notre Exposition centenaire de 1876. Vive la France! née le jour et colonisée le lendemain de la nuit de la marche progressive de la race humaine vers la civilisation.

La résurrection vraiment merveilleuse de l'existence financière et politique de cette nation vraiment prodigieuse est l'admiration et l'étonnement du monde, et la condition de la Banque de France, sous la direction de M. Léon Say, ministre des finances, est un modèle qui pourra nous apprendre à remodeler notre système monétaire chaotique. Le rapport de la commission française est précisément ce qu'il était désiré et même réclamé dans la chambre il n'y a pas longtemps. Vive la France! qui éclaire ainsi par la science les ténèbres du brouillard métaphysique de nos hommes d'État, frappés par les intérêts opposés des traitants politiques, mineurs et détenteurs de bonds.

Le directeur de la Monnaie française, accompagné du colonel Berton, etc., est maintenant en route pour Washington, et leur arrivée devrait être saluée comme l'aurore d'une ère nouvelle dans la science financière, en 1876, analogue à l'arrivée il y a un siècle de la flotte française, relativement à la science politique.

Le bilan de la Banque de France pour 1875, récemment publié, maintient la haute réputation conquise par cette institution pendant des difficultés sans exemple, et reconnue par toutes les nations. La tendance spontanée à une réduction de la circulation et des escomptes correspond avec les publications officielles de notre prospérité financière, et les causes assignées sont les mêmes. Bien que sa réserve métallique s'élève à près de 80 p. c. de sa circulation, elle n'a pas officiellement repris les paiements en espèces, et préférés à la monnaie d'or et d'argent, que vient échanger aux comptoirs de la Banque; et pourtant la Banque a dernièrement prévenu les changeurs d'argent qu'ils auront à payer la différence, de 17 p. c. environ, entre les billets inconvertibles et l'argent.

En outre, lors d'une convention récente des nations du nord de l'Europe, nos *bullionists* ont été informés que les Monnaies de ces nations cesseront de monnayer leurs propres pièces, afin de les convertir en or, au pair, en empochant la différence.

La Banque de France a près de 400 millions de dollars en espèces dans ses caves. La collection la plus importante qui se soit jamais vue. La proportion relative entre l'or et l'argent n'est pas indiquée, et le silence significatif du rapport sur ce fait important fait supposer que les *bullionists* chargés la banque jusqu'à la nausée. La nomination de la commission du colonel Berton a sans doute quelque rapport de cause et d'effet avec cette question d'argent.

La circulation tombe rapidement aux chiffres de la réserve métallique. Elle était de $410,610,000 le 26 décembre 1874, et elle est tombée pendant l'année à $400,300,000, la réserve métallique étant de $399,000,000 et s'accroissant sans cesse. Les billets au-dessous de $5 ont presque disparu.

Nous l'avons pas encore vu la nécessité de la reprise partielle projetée par le chancelier de l'argent, en par l'écaisse de 30 ou 40 millions de bonds or contre de la monnaie d'argent, dont la valeur va depuis si longtemps diminuant, en conséquence de l'approvisionnement excessif relativement à la demande. Le petit baby-chiffon a plus de faiseur pour le moment que le baby-argent. Mais attendons que le rapport de la commission du colonel Berton sépare de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi négligée de dire ce qui pourra être saisi; il est été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent du pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les ustensiles, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'État.

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous voulez proposer de transporter ailleurs vos bureaux;
Si vous voulez vous proposez de changer votre raison sociale.
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement.
Si vous voulez un travail propre et bien fait.
Si vous tenez au bon marché,
PRINTING AT THE EUREKA OFFICE
33 NATCHEZ STREET
J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Étant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.
A. M. MILLER,
27jan—3m Propriétaire.

Mechanics' and Traders' Bank.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.
TRAITES à vue et à 60 jours vue sur Londres, Paris et New-York en sommes à la convenance des acheteurs.
MOSES HARRIS,
12 avril—1m. Caissier.

$65
$45

A la propagation de la langue francaise en Louisiane.
Semaine Littéraire de la Nlle-Orléans, composée de romans inédits.
J'ai l'honneur d'annoncer aux amis de la langue française que je vais m'occuper de la création de la SEMAINE LITTÉRAIRE dont il a été déjà parlé. Ces ouvrages qui la composeront seront dignes d'être accueillis dans toutes les familles. Elle offrira, pour premier roman:
Les Filles de Monte Christo.
Ce serie, en même temps, un ouvrage nouveau, une continuation de celui dont je prends la partie le titre,—et la fin de plusieurs personnages qu'a laissés en suspens le célèbre conteur. Il n'est plus.
Je vais recueillir, en personne, des abonnements de six mois, et, dès que j'en aurai réuni un dernière raisonnable, je commencerai ma publication.
2 avril—1m DR C. TESTUT.

Chaussures.
AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale,
MANUFACTURES DE CHAUSSURES V. SSÉES.
Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.
MÉDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ÉLÉGANTE—DIPLOME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSÉES—DIPLOME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.
PAR le moyen de cette nouvelle machine, MR CABAUD peut donc fabriquer des Bottes, Bottines et Souliers et le met à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau marroquin, ou peau de veau. à $4 50.
Guêtres unies, en marroquin, ou peau de veau, à $4 00
Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.
L'établissement n'emploie que la peau de veau et le marroquin français de la meilleure qualité.
MAGASIN DE GROS ET DÉTAIL.
No. 68 rue ROYALE.
13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéviissables. Mes prix sont tellement modérés que je défie à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud.
Chaussures de bière classe depuis $36.00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche: 20, rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés
2nov—
ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
7sept—1an
BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC
CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 152,746
L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile de FOIE DE MORUE sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus DIGESTIBLE et plus DIÉTÉTIQUE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit pratiquée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes. Renseignements et ordres à
A. JAM,
Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie.
18jan—3m
L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des places sont ouvertes pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu en dehors de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
EDGAR J. A WIW.
A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), Bois pour plancher (Scoring) à $17 50 le mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceiling) à $13 50 le mille pieds, livré.
B. W. Beard à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
Huis—1an DMAY. NICHOLAS CONNELL.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.
GRANDE REPRÉSENTATION PAR
l'Association Dramatique Orléanaise
Au bénéfice des
PETITES SŒURS DES PAUVRES,
Dimanche, 7 mai 1876.
LES PAUVRES DE PARIS,
Drame en sept actes par E. Brisbarre et E. Nus.
La représentation a lieu sous les auspices des dames dont les noms suivent:
Mmes A. Chiapella, John G. Gaines, A. H. Isaacson, Th. J. Semmes, D. A. Chaffraix, Ths. Simms, John Glynn jr., Jules Aldigé, Ch. Lafitte, Christian Hemold, N. Dufour, D. Morgan, J. L. Bayne, Alex. Bonneval, Geo. Binder, C. H. Girardey, E. J. Forstall, André Darcantel, Neiville Soulé, Emile Carrière, John T. Pollock, Miles D. Musson, Célestine Soulat.
22avril—

Théâtre des Variétés.
"Le théâtre des dames."
Dernière semaine de la saison
MONTE CRISTO.
Matinées Mercredi et samedi.
Mardi soir, 25 avril—Bénéfice de Miss ADA MONK.
Mercredi, 26 avril—Bénéfice de W. F. BURROUGHS.
25 avril—

JARDIN CARROLLTON,
TROIS GRANDS CONCERTS
par la
Bande Militaire Allemande,
MERCREDI, JEUDI et SAMEDI, 26, 27 et 29 avril.
ENTRÉE.....50 cents
Commencement du Concert—7 heures.
25 avril—

DIVERS.
LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.
Voici ce qu'en disent les Planteurs:
Nous avons employé les engrais de Stern pendant plusieurs années et nous pouvons dire que nous en avons toujours eu de bons résultats. Nous les recommandons au Sud; ils sont aussi bons que ceux du Nord. Nous recommandons aux planteurs du